

gouvernement fédéral ne veut plus partager les coûts croissants dans ces domaines et laisse les risques aux provinces. Il y a cinq ou six provinces qui ne sont pas financièrement en mesure de porter ce fardeau. Elles n'ont pas lancé ces programmes, mais c'est maintenant sur leurs épaules qu'en repose le fardeau. Ce ne sont pas ces provinces qui ont imposé l'inflation.

● (2050)

Si nous voulons savoir pourquoi les frais d'hôpitaux se sont accrus ces dix dernières années, c'est du côté du gouvernement actuel qu'il nous faut regarder, car il a tant dépensé qu'il nous a précipités dans l'inflation. Le gouvernement a dit que nous n'allions pas être frappés par l'inflation. Il nous a dit que l'inflation venait d'ailleurs—de l'Afghanistan, du Pakistan—qu'elle venait de n'importe où sauf d'Ottawa. Il s'agit là du gouvernement qui dispose de tous les leviers financiers, des pouvoirs fiscaux, de la Banque du Canada, et qui contrôle la monnaie et la planche à billet. Mais il ne réussit pas à contrôler l'inflation, monsieur l'Orateur.

Les provinces étaient aux prises avec une inflation de l'ordre de 10 ou 12 p. 100 que le gouvernement n'a pas su endiguer. Le coût des soins hospitaliers, pour ne nommer que celui-là, a subi une hausse et le gouvernement fédéral en a blâmé les provinces, soutenant qu'elles devaient prendre tous les risques.

Qu'advient-il si le gouvernement fédéral permet une autre flambée inflationniste partout au Canada et si ces provinces sont obligées d'assumer à elles seules le coût sans cesse croissant des soins médicaux et hospitaliers? Ce sont les provinces les plus défavorisées qui en feront les frais. C'est là l'une des faiblesses du bill. Le gouvernement fédéral a refusé d'examiner la situation d'une façon normale d'ici 1980; il a insisté pour que les changements interviennent dès 1977. Il ne s'est engagé à procéder à aucune étude de l'évolution de ces programmes d'ici 1980. Le ministre des Finances à l'exemple de Moïse, a déposé les tables de l'impôt et les provinces n'ont d'autre choix que de les accepter ou de disparaître. Il ne faudrait pas penser que les propositions que l'on trouve dans cette loi ont été acceptées par les provinces. Les provinces n'ont pas accepté de bon cœur ces arrangements—cela s'est fait au bout d'une longue période de brimades et de pressions brutales de la part du ministre des Finances et de ses collègues. Nous n'entendons pas de hurra s'élever des provinces à la suite de ces arrangements, ce qui veut bien dire qu'elles ne les ont pas acceptés avec joie.

Le quatrième problème, c'est que les provinces pauvres vont se retrouver coincées, dans une situation financière impossible et avec des services d'une qualité inférieure, qui demeureront tels tant qu'un autre gouvernement, plus conscient des réalités canadiennes, n'arrivera pas au pouvoir.

Le cinquième défaut de ces arrangements, c'est le mal qu'ils ont fait aux relations fédérales-provinciales. Cela ne doit pas être sous-estimé. Quand tous les gouvernants d'Ottawa et des autres parties du Canada réfléchissent aux problèmes que pose le Québec, ils ne doivent pas oublier tout ce que la Confédération canadienne a dû subir ces dernières années pour en arriver à ces arrangements. A mon avis, la crise constitutionnelle que traverse actuellement le Canada pourra être plus facilement résolue par un nouveau gouvernement . . .

Des voix: Bravo!

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

M. Crosbie: . . . et si les tenants du fédéralisme intransigeant ne sont pas écartés, comme ils le méritent.

Il s'agit d'une mesure législative et d'accords compliqués. Le Canadien ordinaire ne peut espérer les comprendre. Même les députés, en dépit de leur sagacité, ne les comprennent guère, de sorte qu'un Canadien ordinaire ne saura pas de quoi il s'agit, mais après un certain temps, il aura une impression générale. Nous étudions une question compliquée.

De quoi les provinces se plaignent-elles? Certaines modifications ont été apportées par le gouvernement fédéral sans consultation et sans permission. Les provinces ont dû les accepter simplement parce que le gouvernement fédéral avait les ressources fiscales et que personne ne pouvait s'y opposer. Il y a au moins une douzaine d'exemples de ce genre depuis quelques années. Le présent gouvernement garantissait en 1972 que par suite de l'adoption de la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu et de toutes les modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les provinces ne perdraient aucun revenu. Le gouvernement fédéral promettait de leur garantir leurs revenus et leur faisait accepter un accord de cinq ans en échange de cette promesse. Le gouvernement fédéral cependant mettait au point sa propre formule pour calculer les pertes de revenu.

Le gouvernement fédéral avec le concours de tous ses experts financiers—des centaines et des milliers—dix milliers, je suppose—à qui mieux mieux, ont mis au point une formule pour calculer combien chaque province perdrait si on modifiait l'impôt sur le revenu personnel et sur le revenu des sociétés. Mais ces pertes dépassaient de beaucoup ce à quoi s'attendaient les mandarins fédéraux. La formule était beaucoup plus coûteuse qu'ils ne l'avaient prévu. Sans se donner la peine de demander le consentement des provinces, en 1975, le ministre des Finances a annoncé qu'il allait modifier le revenu garanti—que la formule utilisée pour calculer la part des provinces aurait un effet rétroactif à l'année 1974-1975. Sa propre formule, la formule fédérale, allait être modifiée sans le consentement des provinces et en 1977 tout le programme de revenu garanti prendrait fin, sans compensation. Ce n'était même pas une proposition, seulement un avis. Notre honorable représentant avait tout simplement déclaré qu'il en serait ainsi.

Évidemment, les 10 provinces canadiennes étaient irritées d'apprendre qu'un accord passé plusieurs années auparavant allait être modifié rétroactivement, sans compter les centaines de millions de dollars qu'elles allaient perdre. Voilà un aperçu de ce qui a précédé la signature de cet accord.

Par suite de cette décision, la province de Terre-Neuve perdra au moins 8 millions de dollars par année en vertu de la garantie de revenus. Elle n'aura droit à aucune compensation, même si l'ancien ministre des finances—un homme chaleureux qui ne pouvait supporter la compagnie de nos vis-à-vis en raison de la dureté de leur cœur, et qui exerce maintenant le droit à Toronto en attendant son heure—avait promis quelque chose pour remplacer la garantie de revenus au bout de cinq ans. C'est le gouvernement fédéral qui avait fait adopter la formule qui l'a changée de façon unilatérale—gouvernement oppressif, inexorable et sans cœur.